

Elaboration du PA 2011-2013 du Contrat de rivière Dyle-Gette

CRABE

titre de l'action:

Chantier de lutte contre les plantes invasives le long du Ruisseau de Gobertange et du Ruisseau de Piétrain.

n° de l'action:

1

n° de référence de l'inventaire des PN et PNP du Contrat de rivière:

/

objectif(s) poursuivi(s) par l'action:

Endiguer la progression des plantes invasives qui provoquent une perte de biodiversité locale

thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique DCE au(x)quel(s) se rapporte l'action:

/

moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires) pour mener à bien l'action):

moyens humains et logistiques

partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier , de la main-d'œuvre au autre):

C'est la Ville de Jodoigne qui coordonne ce chantier (cfr fiche d'engagement n° 6 de la Ville et action n° 10DGO222 du PA 2011-2013 du CRDG). La Cellule de coordination du CRDG peut aussi est utile pour la préparation de ce chantier.

De plus, les riverains des cours d'eau visités devront être mis au courant de l'action menée par un toute boite posté quelque jours avant le chantier.

besoins financiers (budget de l'action) :

Nous demandons un défraiement de 130€ par journée de travail

engagements de financement:

C'est la Ville de Jodoigne qui prend en charge les frais liés à ce chantier

planning de réalisation de l'action (délais d'exécution):

mai-juin 2011-2012-2013

degré d'urgence de l'action:

prioritaire – nécessite de planifier des suivis pour assurer une bonne efficacité de ces actions sur le long terme

complément d'information utile (précision sur le contenu et la méthodologie de l'action):

En 2010 , nous avons déjà réalisé cette action sur le Gobertange.

Une réglementation régionale sur la thématique serait la bienvenue

Une sensibilisation de la population à la problématique serait aussi la bienvenue.

PA 2011-2013 du Contrat de rivière Dyle-Gette

CRABE

titre de l'action:

Action pour faciliter l'accès aux berges des cours d'eau de la masse d'eau de la Lasne préalablement aux chantiers d'éradication de plantes invasives

n° de l'action:

2

n° de référence de l'inventaire des PN et PNP du Contrat de rivière:

/

objectif(s) poursuivi(s) par l'action:

Aider à la lutte contre les plantes invasives en facilitant l'accès des intervenants aux berges des cours d'eau

thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique DCE au(x)quel(s) se rapporte l'action:

/

moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires) pour mener à bien l'action):

moyens humains et logistiques

partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier, de la main-d'œuvre ou autre):

C'est la Cellule de coordination du CRDG qui, comme en 2010, coordonne le chantier de la masse d'eau de la Lasne, en collaboration avec ses partenaires locaux (Communes, associations, gestionnaires des cours d'eau...) (cfr action 10DG0234 du PA 2011-2013). De plus, les riverains des cours d'eau visités devront être mis au courant du chantier et de notre passage préalable, par un toute boîte posté quelque jours avant notre passage.

besoins financiers (budget de l'action) :

nous demandons que nos frais de déplacement puissent nous être remboursés.

engagements de financement:

Le Contrat de rivière prend en charge les frais liés à notre intervention sur le terrain

planning de réalisation de l'action (délais d'exécution):

mai-juin 2011-2012-2013

degré d'urgence de l'action:

complément d'information utile (précision sur le contenu et la méthodologie de l'action):

L'évaluation du chantier de 2010 a fait apparaître une perte de temps due aux difficultés pour accéder aux berges des cours d'eau.

En 2010, nous avons déjà réalisé une action de destruction de plantes invasives sur la Lasne.

PA 2011-2013 du Contrat de rivière Dyle-Gette

CRABE

titre de l'action:

participation à la gestion de zones humides dans le bassin Dyle-Gette

n° de l'action:

3

n° de référence de l'inventaire des PN et PNP du Contrat de rivière:

/

objectif(s) poursuivi(s) par l'action:

Contribuer à l'amélioration de la biodiversité des milieux humides du bassin

thème(s) et sous-thème(s) de la classification thématique DCE au(x)quel(s) se rapporte l'action:

?

moyens nécessaires (notamment humains, technologiques et réglementaires) pour mener à bien l'action):

moyens humains et logistiques

partenaires à solliciter pour mener à bien l'action (sur le plan financier , de la main-d'oeuvre au autre):

Nous sommes à la disposition des gestionnaires des zones humides qui souhaitent bénéficier de nos services

besoins financiers (budget de l'action) :

Nous demandons de pouvoir être remboursés de nos frais de déplacement

engagements de financement:

Ce sont les gestionnaires des zones humides qui nous solliciteront qui prendront en charge les frais liés à nos interventions

planning de réalisation de l'action (délais d'exécution):

2011-2012-2013

degré d'urgence de l'action:**complément d'information utile (précision sur le contenu et la méthodologie de l'action):**

Nous participons déjà depuis plusieurs années à la gestion de réserves naturelles situées en zones humides: la roselière de Gaillemarde à La Hulpe, les anciennes cressonnières du Pinchart à Ottignies-LNN, la réserve de Saint Rémy Geest à Jodoigne, la réserve du Paradis à Orp-Jauche, la réserve de Renipont à Lasne, la mare du Domaine provincial d'Hélécine et le Buston à Ottignies-LLN.